

**AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT RGCA09-10-0006-10**

Avis est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 6 juin 2022, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant :

RGCA09-10-0006-10 modifiant le Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'ajouter diverses dispositions.

Ce règlement est entré en vigueur le 16 juin 2022, date inscrite au certificat de conformité et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement où il peut être consulté.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord,

---

M. Marc-Aurèle Aplogan  
Secrétaire d'arrondissement  
Le 17 juin 2022.